ERRATUM

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenue le mercredi 5 novembre et le jeudi 6 novembre 2008.

Le mercredi 5 novembre 2008 (breffage technique, à compter de 9 h) et le jeudi 6 novembre 2008 (à compter de 14 h), la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a tenu une réunion publique pour discuter des points inscrits à l'ordre du jour CMD 08-M72.A. La réunion a eu lieu dans la salle des audiences publiques (bureaux de la CCSN), au 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario).

On a apporté les corrections suivantes au procès-verbal de la réunion que la Commission a approuvé le 11 décembre 2008 :

À la page 202, paragraphe 18, qui se lit comme suit:

« En réponse à la question de la Commission concernant le respect de l'horizon de 2012 pour l'approbation de l'évaluation environnementale et l'obtention du permis de construction, la SGDN déclare qu'elle n'a jusqu'à maintenant fait face à aucun retard important et qu'elle prévoit présenter sa demande de permis de construction au début 2011. »

est remplacé par:

« En ce qui concerne les déchets à faible et à moyenne radioactivité, la Commission a demandé à OPG si l'horizon de 2012 pour l'approbation de l'évaluation environnementale et le permis de construction du DFGP pourrait être respecté. OPG a déclaré qu'elle n'a jusqu'à maintenant fait face à aucun retard important et qu'elle prévoit présenter sa demande de permis de construction au début 2011. »

Marc Leblanc

Secrétaire de la Commission

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Approuvé le : 7 janvier 2009